



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juin 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour le développement :
rapports des Conseils d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et Programme alimentaire mondial**

Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2000 (22-25 mai 2000)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000

Table des matières

<i>Décision No</i>	<i>Page</i>
2000/6 Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et des manifestations complémentaires	2
2000/7 Modifications au mode d'établissement du budget	3
2000/8 Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration.	4
2000/9 Suivi du Sommet mondial pour les enfants	5
2000/10 Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000.	7
2000/11 Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.	8

2000/6
Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF
à l'appui de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001
et des manifestations complémentaires

Le Conseil d'administration

Décide :

a) Qu'un budget de 5,4 millions de dollars provenant d'autres ressources est approuvé pour la période 2000-2001 sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières :

<i>En dollars des États-Unis</i>	
Secrétariat technique	450 000
Plaidoyer mondial pour les droits des enfants et pour la session extraordinaire	2 020 000
Mobilisation des enfants et de la jeunesse	875 000
Mobilisation de la société civile	1 365 000
Plaidoyer régional et mobilisation	690 000
Total	5 400 000

b) Que ce budget viendra en complément du financement de démarrage de 2 millions de dollars provenant d'autres ressources déjà approuvées dans la décision 1999/12 (E/ICEF/1999/7/Rev.1);

c) Que la Directrice générale présentera un rapport intérimaire sur l'emploi des fonds dans la partie II de son rapport annuel au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2001 et un rapport final lors de la session annuelle de 2002.

Session annuelle
24 mai 2000

2000/7

Modifications au mode d'établissement du budget

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* le principe selon lequel le plan dicte le budget, et le budget d'appui ne devrait pas être établi avant que le programme n'ait été suffisamment structuré à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des recommandations relatives aux programmes de pays (décision E/ICEF/1997/12/Rev.1), excluant de ce fait la soumission du budget d'appui à la seconde session ordinaire du Conseil d'administration en septembre;

2. *Invite* l'UNICEF à entamer des consultations avec ses membres et avec le Comité des conférences en vue de permettre au Conseil d'administration d'approuver les futurs budgets d'appui biennaux avant la fin de l'exercice biennal précédent, tout en respectant le principe que le plan dicte le budget;

3. *Décide* que dans la limite des crédits approuvés pour le budget d'appui, la Directrice générale est autorisée à ajuster la structure de gestion d'appui pour mieux réaliser les priorités du programme et du plan à moyen terme, à la condition que toute création de poste supérieur à l'échelon P-5 soit préalablement approuvée par le Conseil d'administration. La Directrice générale rendra compte de toute modification du nombre et des grades des postes dans la structure d'appui dans son rapport annuel au Conseil d'administration.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/8
Comptes rendus de visites sur le terrain
effectuées par des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Prend note des visites effectuées sur le terrain par des membres du Conseil d'administration au Ghana et en Namibie, relatées dans le document E/ICEF/2000/CRP.5 ainsi qu'en Chine, dans le document E/ICEF/2000/CRP.6.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/9

Suivi du Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document « Rapport d'activités sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (E/ICEF/2000/11) ainsi que des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration et Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et de sa contribution à la réalisation des droits des enfants;

2. *Constate* que des efforts extraordinaires sont nécessaires pour accélérer l'accomplissement de progrès pour réaliser les buts fixés pour l'an 2000 et en conséquence *demande instamment* aux gouvernements de prendre toutes les mesures appropriées, y compris l'allocation du maximum de ressources possible pour des mesures en faveur des enfants, et la promotion de l'accès universel aux services sociaux de base;

3. *Est conscient* que des problèmes croissants compromettent les progrès dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial et *reconnaît* que l'UNICEF devrait continuer ses activités de plaidoyer et ses activités de programme directes en vue de garantir la réalisation des droits des enfants;

4. *Demande* aux gouvernements donateurs de renverser la baisse de l'APD afin d'appuyer les efforts visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial et l'accès universel aux services sociaux de base, en particulier dans les pays les plus pauvres;

5. *Demande* aux gouvernements d'effectuer des examens aux niveaux national et sous-national en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts du Sommet mondial, y compris des enseignements tirés, d'identifier les stratégies pour les interventions futures, et leur *demande* en outre de faire rapport sur ces points au Secrétaire général;

6. *Prie* la Directrice générale de poursuivre le plaidoyer en faveur des activités de gouvernements et d'autres acteurs concernés de la société civile et de les appuyer dans la réalisation des objectifs de la fin de la décennie, dans le cadre des programmes d'action nationaux et sous-nationaux;

7. *Se félicite* des efforts faits par l'UNICEF en vue de renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'utilisation de données pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la fin de la décennie et *encourage* la Directrice générale à poursuivre ses travaux avec les gouvernements et les autres partenaires à cette fin;

8. *Prie* la Directrice générale de continuer à coopérer avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires aux niveaux national et international en vue de promouvoir la réalisation des buts du Sommet mondial et dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001;

9. *Prie aussi* la Directrice générale de fournir son concours au Secrétaire général pour l'élaboration de son rapport sur l'examen de fin de décennie en 2001, comprenant notamment un examen des progrès accomplis et des enseignements tirés au cours de la décennie, une analyse des principaux facteurs qui ont limité les progrès, un aperçu des défis et problèmes qui subsistent, ainsi que des recommandations pour l'avenir;

10. *Prie en outre* la Directrice générale de lui rendre compte à sa session annuelle de 2001 de la mise en oeuvre de la présente décision.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/10
Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'attribuer en 2000 le prix Maurice Pate à l'organisation non gouvernementale jamaïcaine « Rural Family Support Organization of Jamaica » (Association d'appui aux familles rurales);

2. *Approuve* à cette fin un prélèvement de 25 000 dollars sur la masse commune des ressources.

Session annuelle
25 mai 2000

2000/11
Protocoles facultatifs à la Convention relative
aux droits de l'enfant

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec enthousiasme* l'adoption par l'Assemblée générale en consensus des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et celui concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;

2. *Engage* les gouvernements à ratifier le plus rapidement possible les deux protocoles facultatifs et, à cet égard, à envisager la signature ou la ratification de ces documents au Sommet du millénaire, qui se tiendra du 6 au 8 septembre 2000;

3. *Invite* la Directrice générale à appuyer les efforts des États en vue d'une signature et d'une ratification rapides des deux protocoles facultatifs.

Session annuelle
25 mai 2000